



**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT
DE L'ANNEE 2026 AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

N° 2026-013-RH

Le Maire de la commune de Petit-Mars,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°20.06.047 du 20 juin 2020 relative à la détermination des ratios promouvables,

Vu la délibération n°25.12.075 du 12 décembre 2025 relative à la mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'arrêté n°2023-067-DIR du 30 juin 2023 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1er janvier 2023,

ARRÊTE

Article 1 – Inscription au tableau d'avancement

Est inscrite au tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^e classe, au titre de l'année 2026 et par ordre de mérite :

- Madame Adeline AMERAND-DUTILH.

Article 2 – Publicité et notification

Le présent arrêté sera transmis au Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour publicité réglementaire et notifié à l'intéressée.

Fait à Petit-Mars,

Le 17/02/2026

Le Maire,
Jean-Luc BESNIER

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, adressé au Tribunal Administratif de Nantes

Notifié le :

Signature de l'agente

19/02/2026